EXAMEN
DE XVII. MAXIMES
JUDAIQUES,
Enſemble
un Advertiſſement preparatoire à la refutation de certains calomniateurs ennemis de l'Harmonie.

PAR

IEAN DESPAGNE
Miniſtre du Saint Evangile.

A Londres par *A. WILLIAMSON*, aux Armes de la Reine proche le cimetiere de l'Egliſe Saint Paul.
M. D. C. XXXXX VII.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

A Honorable Perſone

EDOUARD LAWRENCE

Eſcuyer,

Fils aiſné du Seigneur Preſident

du Conſeil de Son Alteſſe,

Et

Membre du preſent Parlement.

MONSIEUR,

LES *Vertus éſquelles vous ſurpaſſez le commun de voſtre aage; les ſinceres affections que vous me teſmoignez; & ſur tout, la crainte de Dieu, que vous avez devant les yeux; m'ont induit à graver voſtre nom au front de ce petit ouvrage, duquel je vous ay parlé autresfois. Agreez, je vous prie, ce teſmoignage public de l'eſtime que je fay de vous; des reſſentiments que j'ay de vos favorables inclinations envers moy; & de mes prieres à Dieu, à ce qu'il luy plaiſe vous doner nombre d'années, & multitude de benedictions.*

Lecteur,

LEs Jûifs ont pluſienrs maximes qui d'abbord ſemblent indifferentes, mais en effect aneantiſſent l'authorité du Nouveau Teſtament. Et qui les leur paſſe ſans contredit, renonce inſenſiblement au Chriſtianiſme. Elles ſont de l'invention de leurs Rabions, de qui les Tradictions leur ſont oracles. Envain meſme leurs alleguerez-vous Moyſe & les Prophetes, tandis que le Juif leur done les Rabins pour collateraux, avec pareil droit de ſuffrage. Ceux-la ſe trompe grandement, qui croyent qu'en diſputant avec tels adverſaires, il faut venir droit à la queſtion touchant le Meſſie. Au contraire, on doit commencer par le renverſement de leurs principes, aſçavoir, de leurs Tradictions: Or elles ſe deſtruiſent, ſi on fait voir qu'elles conſiſtent en blaſphemes evidents, inepties groſſieres, contes fabuleux, contradictions formelés, & autres monſtres repugnants mêſme au ſens commun. J'en monſtray quelques eſchantillons en une petite Conference verbale que j'eus dernierement avec un des plus famenx Rabins de ce temps. Et s'il en eut accepté la continuation, ou de bouche ou par eſcrit, comme elle luy fut offerte par moy; je ſuis bien certain qu'il en euſt eu encore mille fois pire ſuccez.

I.

MAXIME DES JVIFS.

UN Ange n'eſt jamais employé à 2 Ambaſſades, ou à porter 2 meſſages. (Bereſhith rabba, cité pat Rabbi Moyſe l'Egyptien, autrement bai Mujemon.)

EXAMEN

SI on leur accorde cela, il faut renoncer à toût le Nouveau Teſtament, duquel il taſchent de couper la racine. Noûs y liſons que l'Ange Gabriel ayant porté un meſſage à Zacharie perede Jean Baptiſte, 6 mois apres en porta unautre à la Vierge. Ce qui ne peut eſtre, ſi ceſte maxime des Juifs a lieu. Davantage ce meſme Ange Gabriel avoit desja, long temps auparavant, fait office de Meſſager, eſtant envoyé vers Daniel. D'où s'enſuyvra que deſlors il n'a plus porté de meſſage, & donc ne parla jamais ni à Zacharie ni à la Vierge.

Mais ces aveũgles Juifs n'ont pas pris garde que meſme au Vieil Teſtament ce meſme Ange Gabriel a porté deux divers meſſages, en divers temps, à une meſme perſone, aſçavoir à Daniel, *chap.* 8. *&* 9. Le premier, au 3e an de Beletſhaſar; l'autre, au premier an de Darius. L'un, touchant les 4 Empires; l'autre touchant la mort de Chriſt, la ruine du ſecond Temple, & la prefixion des 70 Sepmaines.

D'avantage, quel inconvenient y a-il, qu'un meſme Ange ſoit employé à deux divers meſſages? Au contraire, il a eſté convenable que le meſme Ange qui avoit desja parlé aux hommes, fuſt derechef envoyé vers eux, pour plus grande confirmation. Ainſi, quand Daniel eſtoit en dueil, Dieu lüy envoya un meſſage par le meſme Ange qui avoit parlé à lüy une autre fois, *Dan.* 9. 21. Et quant à Zacharie & la Vierge, Dieu leur fit porter parole par ce meſme Ange qui avoit marqué les 70 Sepmaines; d'où on pouvoit recueillir que le temps de la Redemption approchoit. Ce meſme Ange qui avoit predit les meſures de ce temps-là, n'eſtoit-il point propre à venir annoncer l'accompliſſement de ſa prediction, lors que le terme alloit expirer? Au contraire, il eſtoit expedient, & a ſervi

vi à fortifier la foy de ceux qui attendoyent la Redemption, que le mesme messager qui en avoit predit le temps, vinst encore vers la fin de ce temps, pour ramentevoir sa prediction, & advertir qu'elle s'alloit accomplir. Et en cela mesme, on peut voir un effect de la Sapience de Dieu.

Au surplus, nous pourrions opposer aux Juifs ceste Ange qui apparut deux fois à la femme de Manoach, & encore à luy, *Jug.* 12 3. &c. Car ce furent deux voyages & deux messages, combien que tous les deux tendissent à un mesme but, & representassent un mesme sujet.

En somme, la maxime Judaïque contredit mesme à l'Ancien Testament.

II.

MAXIME DES JUIFS.

DEUX Anges ne sont jamais employez à porter un message. (Ceci est au lieu susdit, asçavoir en Bereshith rabba.)

EXAMEN.

CESTE assertion Judaïque est differente de la premiere; mais rend à mesme fin, qui est de dementir le Nouveau Testament, en deux articles fondamentaux, asçavoir la Resurrection & l'Ascension de Nostre Seigneur. Car nous lisons que sa Resurrection fut annoncé par deux Anges conjointement; & de mesme, comme il montoit aü ciel, deux Anges ensemble, en mesme tẽps & en mesme lieu, parlerent aux Apostres. *Luc* 24. 4. *&c. Jeh.* 20. 12. *&c. Act.* 1. 10. *&c.* Or ces histoires seroyent fausses, s'il estoit vray qüe jamais deux Anges ne furent envoyez ensemble pour uu message.

Mais ici derechef on void l'aveuglement du Juif au milieu des plus grandes lumieres. peuvent-ils nier que deux Anges, voirẽ

voire trois ayent eſté enuoyez enſemble pour parler à Abraham? Et quoy que l'un deux fut le principal, parlerent ils pas tous à luy? *Gen.* à3 9. Et quant meſme un ſeul eut porté la parole, vindrent-ils pas tous trois pour un meſme meſſage, touchant la naiſſance d'Iſaac? Que deviendra donc ceſte maxime des Juifs, qui contredit à un exemple tant illuſtre de l'Ancien Teſtament?

Ils devoyent auſſi conſiderer ce qui eſt fort remarquable en ceſte queſtion. Quand Dieu a envoyé deux ou pluſieurs Anges pour porter une meſme parole, ſon but a eſté qu'ils fuſſent non ſeulement Meſſagers, ains auſſi Teſmoins de la verité de ſes paroles. Car comme entre les hommes on s'appuye ſur la depoſition de deux ou trois teſmoins, ainſi le teſmoignage de deux ou trois Anges a confirmé la foy de ceux auſquels ils ont parlé. Ceci avons nous obſervé ci deſſus en *l'Harmonie des Temps*.

III

III.

MAXIME DES JUIFS.

NUL *ne peut devenir Prophete, s'il n'eſt Hebrieu de race.* (Rabbi Menaſſeh ben Iſrael, Conciliat. in Pentateuchum.)

EXAMEN.

LONG temps y a que leurs Anceſtres parloyent ainſi; diſants *que le Saint Eſprit, c. ſes dons extraordinaires, ne deſcend jamais ſur un Gentil.* Mais leur prejugé s'eſt trouvé faux. Car ils ont veu avec eſtonement que les Gentils ont receu les dons miraculeux du Saint Eſprit, meſme celuy des Langues, que nul Prophete n'avoit jamais eu ſous l'Ancien Teſtament. *Act.* 10. 44. &c. Et Dieu meſme les avoit preadverti, qu'il eſpandroit ſon Eſprit *ſur toute chair*, *Joel* 2. 28. Tant s'en faut qu'il ait promis de l'enclorre eternellement dans leur Nation, ou le leur rendre hereditaire à l'excluſion des autres peuples.

Meſme leurs Rabins ne ſont pas tous d'ac-

d'accord entr'eux quant à ce poinct. Car un des plus fameux de ceste bande, R. David Kimchi, tient que le Prophete Hobadia n'estoit point de la race d'Israel, ains proselyte Idumeen. Quoy qu'il en soit, il advouë qu'un homme qui n'estoit point Israelite de naissance, pouvoit neantmoins estre Prophete. Si les Juifs repliquent que les Idumeens estoyent Hebrieux, descendus d'Abraham; il s'ensuyvra que l'Esprit Prophetique n'estoit donc pas particulier à Israel, ains estoit communicable aux autres Nations. Mais par le mot *d'Hebrieux*, ils n'entendent que les Israelites, afin de s'approprier, quoy qu'en vain, la faculté de devenir Prophetes.

Ils devroyent plustost considerer que le Judaïsme n'a jamais eu de Prophetes. Car depuis qu'il ont rejetté le Christ, qu'el-c'un d'eux à il jamais eu l'Esprit Prophetique? Au contraire en le Christianisme, & ses commencements, a esté animé de ceste Esprit, qui l'a authorisé, non seulement par le don de Prophecie, ains aussi par celuy de guerisons, d'operations de vertus, de discretion des esprits, de Langages estranges; & de leur interpretation, 1. *Cor.* 12. 9. 10. D'où vient que l'Esprit de Prophecie n'a point assisté le Judaïsme contre

tre les Chreſtiéns, ains a ſecouru les Chreſtiens contre le Judaïſme? Ou s'ils nient qûe l'Eſprit Prophetique ait eſté en ces premiers Chreſtiens, d'où vient que ceſt Eſprit n'eſt jamais deſcendu ſur quelquë Juif, pour s'oppoſer aû Chriſtianiſme, comme Moyſe aux Magiciens de Pharao, Elie aux faüx Prophetes d'Achab, Michee à Tzidkija, & Jeremie à pluſieurs impoſteurs qui ſe vantoyent de revelations contraires à la ſiene? Si jamais les Jüifs eurent beſoin de l'Eſprit Prophetique, c'eſtoit lors que le Chriſtianiſme commẽça de paroiſtre, & que la ruine du ſecond Temple approchoit. Mais ceſt Eſprit s'eſtoit retiré d'eux, & jamais ils ne l'ont eu depuis

IV.

IV.

MAXIME DES JUIFS.

DAVID n'eſt point compté entre les Prophetes ; combien que le Saint Eſprit l'ait fait parler. Quant à ce qu'il dit, 2. Sam. 23. 3. Le Dieu d'Iſrael a dit, le Rocher d'Iſrael a parlé à moy ; le ſens en eſt, que Dieu le luy a fait dire par quelque Prophete. Daniel auſſi n'eſt point compté entre les Prophetes, combien qu'il ait veu un Ange, & ait ouy ſa Parole. Car encore apres avoir cognu l'affaire dont il s'agiſſoit, il appelle cela un Songe. (R. Moyſe l'Egyptien, in Doct. përplexorum.

EXAMEN.

DIVERSES raiſons nous meuvent à faire une note ſur ceſte maxime Rabbinique: 1. Sur icelle les Juifs en baſtiſſent d'autres, qui vienent en ſuite. 2. Ils veulent dementir le Nouveau Teſtament, où David & Daniel ſont expreſſément appellez Prophetes (*Act.* 2.30. 31. *Matth.* 24.15). 3. Leur audace eſt remarquable, d'oſter la qualité de Prophete, à ceux leſquels ils con-

confeſſent avoir parlé par un don extraordinaire du Saint Eſprit, avoir receu inſtruction de la bouche des Anges, & par Songes & Viſions Divines. 4. Ils parlent en termes contradictoires. 5. Ils monſtrent combien foible eſt leur raiſonement.

Car. 1. Quant à David; qui leur fait dire que Dieu n'a jamais parlé immediatement à luy? David nous dit le contraire, dans le meſme texte, 2. Sam. 23. 2. *l'Eſprit de l'Eternel à parlé en moy.* 2. Quant à Daniel; ceſtui-là n'eſt-il pas Prophete, à qui *Dieu ſe fait cognoiſtre en Viſion, ou auquel il parle en Songe?* Nomb. 12. 6. Ceſte Deſcription d'un Prophete, appartient-elle pas à Daniel? 3. Ce grand Rabbi & ſes ſectateurs, tombent en contradiction. Car au meſme paſſage, il recognoiſt pour Prophete celuy qui void en Songe une Parabole, & en reçoit l'interpretation dans le meſme Songe; comme cela eſt advenu à Zacharie. Mais le meſme eſt advenu à Daniel? *chap.* 2. 19. *& tout le chap.* 7e.

Mais, diſent-ils, *encore apres le Songe & l'interpretation, il luy done le nom de Songe, Dan.* 2. 19. *&* 7. 1. 2. 15. *&* 8. 27. Quoy donc? Pource que Daniel recite qu'il a eu des Songes eſquels Dieu luy à doné de mer-

merveilleuſes revelations, juſques à luy faire ſçavoir les penſees de Nabucadnetzar, les ſucceſſions & la forme de divers Empires; cēs revelations ne ſont point prophetiques; d'autant diſent-ils, qu'il redit qu'elles luy ſont advenues en Songe. Quel raiſonnement, pour degrader un Prophete! Y a-il une eſtincelle de jugement en leur diſcours?

On demendera; Ne recognoiſſent-ils pas que les Pſeaumes & le livre de Daniel ſont emanez du Saint Eſprit, Canoniques, & vrayes pieces de l'Ancien Teſtament? Ils le confeſſent voirement, & leur donnent le titre d'Hagiographes. Pourquoy non celuy de Prohetiques? C'eſt une logomachie Jūdaïque, ou une diſtinction frivole. Mais il nous a eſté neceſſaire de la remarquer, pource que les Juifs s'en voudroyent ſervir contre les arguments que nous oppoſons à quelques autres de leurs maximes; comme nous verrons.

V.

V.

MAXIME DES JVIFS.

LA Prophecie ſe retire d'un homme qui eſt captif, ou qui eſt en ſervitude, ou en exil, & n'eſt point maiſtre de ſoy-meſme. (Prover. be Siræ. Et R. Moſes in Doct. perplexorum.)

EXAMEN.

SI on leur accorde ceci, toute l'Apocalypſe, qui fait la cloſture du Nouveau Teſtament, & de toutes les Prophecies, ſera declaré nulle. Car il eſt dit que Saint Jean la receut eſtant en exil, confiné dans une petite iſle ; là où il n'eſtoit pas maiſtre de ſoy-meſme, ains y demeuroit comme priſonier.

Mais qui leur a dit que l'Eſprit Prophetique ſe trouve jamais en un captif, ou en celuy qui ne peut pas diſpoſer de ſa perſone ? Craignent-ils que ceſt Eſprit ne fuſt priſonier luy-meſme s'il eſtoit dans un priſonier ? Füt-ce pas dans une priſon, que Joſeph predit ce qui advint aux

aux deux Officiers de Pharao, jusques mesme à leur en cotter lẽ jour? Si ceste prediction n'estoit point Prophetiqué, comment la faudra-il nommer? Voire mesme, cẽ fut dans la prison où l'Esprit de Prophecie commença de descendre sur Joseph, qui ne l'avoit jamais eu auparavant.

Quand Daniel sceut dire & déchifrer le songé de Nabucadnetzar, ce ne pouvoit estre qne par l'Esprit de Prophecie, quoy que les Juifs, par une distinction pleine de vanité, que nous venons de marquer, osent dire le contraire. Mais en quelle condition estoit alors Daniel? En celle d'un prisonier qui est en peril de mort, *Dan.* 2. 13. *&c.*

Finalement, voici un exẽple sans replique. Jeremie, à qui les Juifs ne disputent point la qualité de Prophete, a-il pas eu des Prophecies dans la Prison, voire plus d'une fois? Qu'ils voyent ce qui est escrit au *chap.* 32e, *v.* 2. 26. *&c. Jeremie est enfermé en la cour de la prison, &c, Et la parole de l'Eternel fut addressée à Jeiemie, disant &c,* Qu'ils voyent aussi le *chap.* 33e. *La parole de l'Eternel fut addressée à Jeremie pour la seconde fois, lors qu'il estoit encore detenu dans la cour de la prison, &c.* Ceste parole

eſtoit une Prophecie du retabliſſement qui devoit advenir contre toute apparence, apres que l'Eſtat des Juifs auroit eſté ruiné, & le peuple auroit eſté tranſporté en Babylone. Et ces Maiſtres Rabbins confeſſent que c'eſt une Prophecie. Quel eſt donc ceſt eſprit d'etourdiſſement qui leur fait dire qu'une Prophecie ne fut jamais addreſſée à un priſonier?

Quant à l'exil, Ezekiel n'y eſtoit-il pas, lors qu'il demeuroit en la Captivité de Babylone? Et lors qu'il eut de ſi hautes Revelations, & en ſi grand nombre, que les Juifs confeſſent avoir eſté Prophetiques, n'eſtoit-il pas dans la Captivité?

Doue, ni l'exil ni la Captivité n'ont pu empeſcher que l'Eſprit de Prophecie n'ait dicté l'Apocalypſe; que les Anges n'ayent parlé aux Apoſtres dans la priſon, & les en ayent delivrez, *Act.* 5. 18. & 12. 7. voire que Paul & Silas n'y ayent fait trembler la terre, eſbranlé les fondements de la priſon, & deſlié tous les priſoniers, *Act.* 16. 25.

VI.

MAXIME DES JUIFS.

EN temps de Perſecution, la Prophecie ceſſe. Et principalement lors que l'on eſt aſſerv. aux Nations prophanes. (R. Moſes.)

EXAMEN.

CESTE maxime eſt incluſe en la precedente, & ſe refûte par les meſmes raiſons. Mais nous y adjouſterons ce qui ſuit.

L'intention des Juifs eſt de prevenir l'objection que nous leur faiſons, aſçavoir, qu'ils n'ont plus de Prophetes, il y a ſi long temps; en lieu que dans la ſervitude d'Egypte, & dans la Captivité de Babylone, Dieu ne les a jamais laiſſé ſans Prophetes, que pour un peu de temps. A quoy ils reſpondent, qu'un homme qui eſt perſecuté, ou ſujet aux Nations, eſt incapable de l'Eſprit Prophetique. Et qu'eſtant tous en ceſte Diſperſion, & perſecutez, nul d'eux ne peut avoir la Prophecie. Meſme, que s'il y avoit quelque Prophete, la Prophecie ſe retireroit de luy, dés que l'on

commenceroit de le perſecûter.

A ce compte, les Perſecuteurs peuvent inhiber l'Eſprit de Dieu, arreſter ſes influences, & empeſcher qu'il n'aſſiſte par Revelations ceux qui ſont perſecutez acauſe de luy, & lors qu'ils ont tant plus de beſoin de ſa preſence.

Mais ceſte impieté ſe refute de ſoymeſme; & eſt condamnee par les exemples qüe nous avons produits, ſpecialement de Jeremie, qui fut perſecuté juſques à la priſon, & ne laiſſa pas de recevoir nouvelles Prophecies. Aquoy nous adjouſtons; Quand fut-cē qu'Elie ouyt la voix de Dieu en Horeb, & receut de luy la Prophecie touchant Hazael, Eliſée & Jehu? Ce fût quand Elie fuyoit arriere de Jezabel qui cherchoit de le faire mourir, 1. *Roix*. 19. Quand fut-ce qüe Michee predit le malheureux ſuccez de la battaile d'Achab? Ce fut quand Michee ayant eſté ſoufflete, fut condamné d'aller en priſon & d'y ēſtre mal-traité, 1. *Roix*. 22. 27. 28. Quand fut-ce qu'Amos predit au Sacrificateur Amatzia, que ſa femme paillarderoit en ſa propre ville, que ſes fils & filles mourroyent de glaive, que ſes terres ſeroyent poſſedées par des conquerants qui les partageroyent entr'eux, qu'il

mourroit en une terre souïllée, & qu'Israel seroit contraint de desloger de son pays? Tout ceci fut revelé au Prophete Amos, lors qu'on l'accusoit du crime de lèze-majesté, & qu'on le bannissoit du territoire d'Israel, *Amos* 7. 10. *&c.* Il est donc faux que la persecution puisse faire cesser la Prophecie. La vraye cause & le temps de la cessation des Prophecies & des Visions, sont marquez en *Daniel.* 9. 24. Si le Juif lit, qu'il considere.

VII.

MAXIME DES JVIFS.

LE Saint Eſprit ne repoſe point ſur un homme triſte, ains ſur celuy qui eſt alaigre & joyeux. (In Pirke Aboth. Et Prov. ben Siræ. Et R. Moſes in Doct. perplex.)

EXAMEN

CESTE maxime eſt joviale; mais dementie par l'Hiſtoire ſacrée. Si par le Saint Eſprit ils entendent ſeulement le don de Prophecie, encor' eſt-il faux qu'il n'ait jamais eſté conferé à perſone que dans la joye. Quoy donc? Si un homme eſt triſte de ſes pechez, il eſt incapable de l'Eſprit de Prophecie, tandis qu'il eſt dans une triſteſſe ſi leſtitime, ſi neceſſaire, & ſi agreable à l'Eſprit de Dieu? De là s'enſuyvroit auſſi une belle imaginaaion, qu'il y avoit tous les ans un joür, aſçavoir, celuy des Expiations, auquel l'Eſprit Prophetique ne deſcendoit jamais ſur perſone. Car c'eſtoit un jour de dueil, auquel tous les Iſraelites eſtoyent tenus d'affliger leur ames. *Lev.* 1629. 31.

Mais

Mais tant s'en faût que l'Esprit Prophetique fuye un homme acause de sa tristesse: qu'au contraire, ce mesme Esprit à souvent contristé ceux sur lesquels il est descendu, & a demeuré sur eux au plus fort de leur tristesse. Tesmoin Jeremie; tesmoin Ezekiel, *chap. 3. v. 14. l'Esprit m'eslevant & prenant à soy, je m'en alloye amerement, acause du chagrin de mon esprit: mais la main de l'Eternel fut plus forte que moy.*

N'est il pas vray, qu'Elie estoit triste, jusques à desirer la mort, lors que Dieu parla immediatement à luy, qui est le plus haut degré de Prophecie, & luy donna les predictions que nous avons marquée sur la maxime precedente? 1. *Roix.* 19.

Les Juifs devroyent plustost considerer que le Fils de Dieu pleurant de tristesse, leur predit ce qui leur advint 40 ans apres, que les ennemis de Jerusalem l'assiegeroyent de tranchées qu'il ne demeureroit pierre sur pierre en ceste malheureuse ville? Eux-mesmes recitent que les Romains y firent passer la charrue, & qu'il n'y restoit aucune trace de ville Ils devroyent dire au contraire, que les plus excellentes Prophecies sont venues & ont esté dicté dans la tristesse. Ce que nous pourrions monstrer par plusieurs autres exemples.

VIII.

MAXIME DES JUIFS.

LES vieillards ne ſont pas capables de l'Eſprit de Prophecie. Preſque tous les Prophetes eſtoyent jeunes : & n'y a eu que Moyſe & Aaron qui ayent Prophetizé en la vieilleſſe ; ce qui a eſté miraculeux.

EXAMEN.

CESTE maxime ſuit la precedente ; & ſe lit dans les meſmes paſſages que nous avons cotez. Or nous la produiſons pour faire encore voir combien groſſiere eſt l'ignorance ou l'inadvertance des Juifs, & qu'il ne faut pas s'eſbahir s'ils bronchent ſi lourdement en d'autres matieres où il y a moins de clarté qu'en celle-ci

Sur lypotheſe que nous avons renverſée, ils baſtiſſent ceſte autre aſſertion ; Qu'un vieillard, à canſe du chagrin que l'aage & les indiſpoſitions naturelles luy cau-

cauſent, ne peut avoir la faculté de Prophecie, puis qu'elle requiert un homme joyeux & alaigre.

Or nous pourrions leur oppoſer Daniel, quoy qu'ils taſchent de rayer ſon nom du Catalogue des Prophetes, lequel n'avoit gueres moins de 90 ans, lors que Dieu lny dona ces admirables Revelations touchant les 70 Sepmaines, la ruine du ſecond Temple, celle du Royaume des Perſes, l'iſſue de la poſterité d'Alexandre, les conflicts des Roix de Syrie & d'Egypte, les viſſitudes de leurs ſuccez, leurs attentats & perſecutions, &c.

Ceſte Chronologie eſt hors de diſpute. Daniel eſtoit adoleſcent ou jeune homme, quand il fut mené Captif en Babylone. Il y paſſa tous les 70 ans de la Captivité ; & encore 3 ans apres, qui eſtoit auſſi le 3e an de Cyrus, il receut la Prophecie qui ſe lit és *chap.* 10. *&* 11. 12. On peut juger s'il n'eſtoit pas vieillard. Nous pourrions auſſi mentioner Eſaïe, qui Prophetiza plus de 45 ans, & n'eſtoit pas enfant lors qu'il commença de Prophetizer. Hoſee & Jeremie, qui Prophetizerent preſque autant de temps. Ceci ſe peut recueillir du nombre des années de divers Roix ſous leſquels ils ont Prophetizé.

Mais

Mais entrẽ toutes les Prophẽcies, celle que Jacob eut & prononça en ſon lict de mort, eſt digne d'admiration, *Gen.* 49. On ſçait que la terre de Canaan fût diviſée par Sort, 245 ans apres la mort de Jacob. D'où vient qũe le Sort de chacune Lignée ſe rencontre avec la Prediction de ce Patriarche? D'où vient que le quartier, les mœurs, les conditions & qualitez particulieres à chaque Tribu, ſpecialement la Royauté de Juda, y ſont marquées ſi viſiblement? Quel aage donc avoit Jacob, lors qu'il eut ceſte Prophecie? Il avoit 147 ans. L'Eſprit Prophetique n'eſtoit pas donc incompatible avec la vieilleſſe de l'homme.

Eſt à noter ici une aûtre contradiction en laquelle tombent les Juifs. Car ce meſme Rabbin, de qui les paroles leur ſont oracles, en ce livre que nous avons desja cité pluſieurs fois, eſcrit que le vieillard, & celuy qui eſt proche de la mort, ſont plus propres à concevoir ou apprehender les choſes Divines, que celuy qui eſt encore dans la jeuneſſe. Comment donc tienent-ils que les jeunes gens ſont plus idoines à la Prophecie? Celuy qui eſt le moins capable de comprendre les

maties

matieres Divines, eſt-il le plus capable de la Prophecie?

Finalement, entre les dons Spirituels que Dieu avoit promis, il dit, *Vos vieillards ſongeront des Songes, & vos jeunes gens verront des Viſions*, *Joel* 2. 28. C'eſt qu'autresfois les Revelations Prophétiques ſe donnoyent ſouvent ou en Songe ou en Viſion, *Nomb.* 12. 6. Dieu promettoit donc telles Revélations aux vieillards. Mais les Rabbins ne l'en croyent pas.

IX.

MAXIME DES JVIFS.

LA Loy de Moyſe ſemble eſtre defectueuſe en pluſieurs choſes qui ſont neceſſaires. (Rab. Menaſſeh ben Iſrael, Conciliat. in Pentat.)

EXAMEN.

CE bon Rabbi n'oſe pas dire ouvertément que la Loy ſoit imparfaite, ains ſeulement qu'il ſemble qu'elle le ſoit. Mais ſi c'eſt fauſſément qu'elle luy ſemble eſtre telle, il doit accuſer ſon propre defaut, non pas l'imputer à la

la Loy de Dieu. Or ſon but, comme celuy de tous ſes Collegues, eſt d'autorizer les opinions les & Traditions des Rabbins, comme ſupplements neceſſaires à ce qui manque, ainſi qu'ils pretendent, en la Loy de Moyſe.

Quels ſont donc ſés manquements? Voici les principaux qu'ils alleguent. Quand elle parle des Mois de l'Année, elle ne dit point s'ils ſont Solaires ou Lunaires. Diſtinction qui eſt neceſſaire à ce que l'on ſceuſt le vray temps auquel on doit celebrer les Feſtes, *Exod.* 12 2. Elle n'explique point quelles ſont les parties de l'animal, de qui la graiſſe eſt prohibée, *Lev.* 3. 17. Elle ne marque point de ſignes par leſquels on puiſſe diſcerner les Oyſeaux immondes, *Lev.* 11. 13: Elle ne limite point le lieu dans lequel on doit ſe tenir, au jour du Sabbath; aſçavoir, ſi c'eſt la maiſon ou la cour, ou la ville, ou autre plus grand circuit, *Exod.* 16. 29. Elle ne particularize point les œuvres qui ſont licites ou illicites és jours de Sabbath, *Exo.* 20. Elle ne dit point ſi le pere peut eſtre heritier de ſon fils, *Nomb.* 27. Elle ne defend point le Mariage d'un homme avec la mere de ſon pere, ou avec la mere de ſa mere.

Voila

Voila les plus notables points éſquels ils diſent que la Loy eſt defectueuſe. Or la pluſpart de ces matieres ſont Ceremoniales & leur temps eſt expiré. Quand meſme il ſeroit neceſſaire d'en ſçavoir toutes les meſures, nous pourrions monſtrer qu'il n'y en a pas une qui ne ſe troûve dans l'enclos de ceſte Loy des Geremonies.

Mais les deux derniers points requierent deux mots de reſponſe. Sur le premier, voici ce que dit Philon Juif, Eſcrivain celebre, & plusancien que le Talmud; *Moyſe dit-il, a tenu la ſucceſſion des peres aux enfants, comme portant malencontre; d'autant que la nature veut que pluſtoſt les enfants ſuccedent aux peres. Neantmoins il a conſervé le droit des peres; car il les appelle obliquement & indirectement au droit qu'il a donné aux oncles. Il donne donc la ſucceſſion. 1, aux fils. 2 à leur defaut, aux filles. 3, aux freres. 4, aux oncles du coſté du pere: En quoy eſt monſtré qu'à plus forte raiſon le pere peut eſtre heritier de ſes enfants.* ainſi parle Philon u Traité des Loix. D'où appert que les anciens Juifs dementent les modernes. a Car ils ne croyoyent pas que la Loy fuſt defectueuſe en ce poinct.

Quant à l'autre, eſt-il pas tout evident

que

que la meſme prohibition qui defend au fils de ſe marier avec ſa mere, le luy defend auſſi avec ſa grand' mere ? Où s'il faloit que la Loy nommaſt expreſſément la grand' mere, euſt il pas falu qu'elle nommaſt auſſi la biſayeule, & encore toutes les devancieres d'un homme, juſques à l'infini ? Nous n'euſſions pas donc ſceu que le mariage d'un homme avec ſa grand mere, eſt illicite, ſi les Rabbins ne l'eſſent dit. Ils nous ont appris ce que ni la Loy de Nature ni la Loy de Moyſe n'ont jamais enſeigné. Où eſt la honte de ces gens ?

Mais d'autant qu'ils employent tels prétextes pour couvrir leurs enormités, quand ils diſent que la Loy eſt defectueuſe, il eſt à propos de ſçavoir qu'ils ſe contrediſent les uns aux autres. Car leur fameux Rabbi Moſes, en ce Livre que nous avons cité, dit en propres termes, *Que la Loy de Moyſe eſt parfaite ; Et qu'en elle n'y a rien qui ſoit ſuperflu, rien qui ſoit defectueux.* Et là deſſus, il apporte les paroles du *Pſ.* 19. *v.* 8. Les Juifs ne ſont d'accord ni avec Dieu ni avec eux-meſmes

X.

MAXIME DES JUIFS.

IL y a des Anges qui ſont corruptibles, combien que leurs eſpeces ſoyent permanentes. (R. Moſes in Doct. perplex.)

EXAMEN.

VOICI le Paganiſme dans la doctrine des Juifs. Les Payens croyoyent que les Demons ayants veſcu long temps, meurent finalement, les uns apres les autres. Que toutesfois leur eſpece ſe conſerve en d'autres individus, qui ſuccedent aux premiers; comme entre les hommes & autres animaux. Et tel eſt auſſi le ſentiment de ce grand Rabbin, lequel implique d'eſtranges nouvelles, incognues à tous les Prophetes. Car 1. Il nous apprend Que les Diables meurent. Toutesfois il ne dit pas ſi leur mort procede de maladie, ou de vieilleſſe. Ni combien de temps ils vivent ordinairement

dinairement. Et nous pourrions demander ſi le Demon qui ſeduit Eve, eſt mort. Car s'il y en a eu qui ſoyent morts, c'eſt merveille que ceſtui là ſoit encore en vie, veu que c'eſt un des plus anciens. 2. Ceſte belle doctrine, qui fait naiſtre de noüveaux Demons en la place de ceux qui meurent, nous apprend qu'il y a des jeunes Diables auſſi bien que des vieux: Qui eſt une exellente diſtinction. 3. Ces jeunes Demons qui ſurvivent aux autres, qui les produit? Qui les cree? Se fait-il encore tous les jours une Creation de nouveaux Anges? Ou s'ils ſont produits par Generation, un Demon engendre-il l'autre? Folies ridicules, qui monſtrent le bel eſprit des Rabbins.

XI.

XI.

MAXIME DES JUIFS.

NOS Sages disent que l'Expiation de toute l'Eglise se faisoit par des boucs, pource que toute l'Assemblée d'Israel, quand les Patriarches vendirent Joseph, trempa le hoqueton d'iceluy, dans le sang d'un jeune bouc. (R. Moses in Doct. perplex.)

EXAMEN.

CES pretendus Sages ne veulent pas recognoistre celuy qui a esté *fait peché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy.* Ni le sang des boucs ni celuy des taureaux n'expia jamais la moindre offence de l'homme. Mais sans entrer en ceste matiere, voyons encore ici la solidité d'une imagination Rabinique.

1. Ceste offrande de boucs est prescrite au 16e du *Levitique*. Mais il n'y a mention quelconque de la vendition de Joseph,

seph, qui estoit advenue 237 ans devant l'institution de ceste Ceremonie.

2. Ceste offrande se faisoit pour les pechez de tous les enfans d'Israel, entre lesquels estoit la race de Joseph, fort grande, & composée de deux Tribus, Ephraim & Menasseh. Or si l'Offrande tendoit à ce que les Israelites expiassent le crime que leurs Peres avoyent commis contre Joseph; pourquoy falloit-il que les enfans de Joseph, qui avoit receu l'offence, subissent ceste Expiation, aussi bien que les enfans de ceux qui avoyent commis l'offence? Quelle response donneront ici les Rabbins? Nulle qui soit pertinente.

XII.

MAXIME DES JUIFS.

SI quelqu'un des Karraim desire d'estre receu au nombre des Rabbanim, il ne faut point l'y recevoir (*Leo Mode.*)

EXAMEN.

LES Juifs ne sont pas d'accord entre eux quant aux Principes de leur Religion, ains sont divisez en deux bandes. Les uns se tienent au seul Texte du Vieil Testament: les autres y adjoustent les Traditions des Rabbins. Ceux-ci sont en plus grand nombre que les premiers, & s'appellent Rabbanim, à la difference des autres, ausquel ils donnent le nom de *Karraim*.

Or l'aversion en est si grande, que si un de ces *Karraim* desire d'estre incorporé en la Secte des Rabbanim, ceux-ci ne veulent point l'y recevoir, ains luy sont irreconciliables. Si c'est par quelque prudence, elle n'est ni de pieté, ni de charité. Nous remarquons ceci, afin que l'on voye enco-

re le genie de ces Rabbanim ; qui ſont les meſmes Juifs que nous avons en Europe.

1. Pourquoy reçoivent ils un Payen qui ſe veut faire Juif ; & rejettent un Juif qui deſire d'eſtre entierement des leurs ? La diſtance eſt ellë plus grande, de Juif à Juif, que du Juif au Payen ? Les *Karraim*, qui recognoiſſent la Loy de Moyſe, & tous les Eſcrits du Vieil Teſtament, & qui attendent le meſme Meſſias que les autres Juifs attendent ; ne ſont ils pas plus proches des Rabbanim, que les Payens & autres idolatres ? Pourquoy donc recevoir ceux-ci au nombre des proſelytes, & rejetter ceux qui desja ſont Juifs, & de race & de Religion ? 2. Si le ſalut n'eſt qu'entre les Rabbanim, pourquoy veulent-ils en forclorre ceux qui deſirent ſe ranger avec eux ? 3. S'ils croyent que les *Karraim*, quelque promeſſe qu'ils facent, ne ſeront jamais bons Rabbanim ; qui les a fait Juges des cœurs ? Mais certes ils ſont plus jaloux de leurs Traditions, que du ſalut des ames, voire que de la gloire de Dieu. 4. Ils ferment la porte à ceux auſquels Dieu veut qu'elle ſoit onverte. La Loy n'exclud de la Congregation d'Iſrael, que certaines perſones & Nations qui ſont nommées au 23e du *Deu-*

teronome

teronome. Et encore ceſte excluſion n'eſt que des Offices publics, comme il ſe prouve aiſément. Mais les Juifs modernes excluent eternellement de leur Egliſe ceux qüi ſont Jüifs comme eux, les privent pour jamais des benefices de l'Alliance. Et ce, non poür aucuns defauts exprimez en la Loy, ains pour avoir refuſé les Traditions des Rabbins.

XIII.

MAXIME DES JVIFS.

LA Reſurrection du corps humain ſe fera par le moyen d'un certain os incorruptible qui eſt en luy.

EXAMEN.

CEST os, en leur langage, s'appelle לוז qui veut dire *une noix, ou une avellaine.* Mais je n'ay peu ſçavoir en quelle partie du corps ils le placent. Et croy qu'ils ne le marquent point. Ce que toutesfois ils devroyent faire; afin que l'on prinſt garde à un os ſi conſiderable.

Or il y auroit beaucoup à dire ſur ceſte

fablē. Nous nous contenterons de luy donner deux traits de plume. 1. Quelle Escriture, quelle Anatomie, quelle experience, ont dit à ces Rabbins qu'il y a au corps de l'homme un os qui ne se peut jamais corrompre, jamais perdre sa forme naturelle? 2. Quand ainsi seroit; la Resurrection de tout le corps, depend-elle de cest os? Posons que naturellement il soit incorruptible; ceste qualité naturelle, peut-elle produire la Resurrection de tout le corps? La Resurrection, qui est une œuvre si miraculeuse, se fera-elle par la vertu dē cest os, comme la production d'une plante se fait par la vertū seminale du grain? 3. Il faut sçavoir qūe plusieurs Juifs, & des plus sçavants, ont une estrange opinion, sūr ce sujet. Car ils tienent qu'il n'y aura point de Resurrection que pour les hommes piēux; voire que l'ame des meschants perit comme celle des bestes. Ainsi l'escrit leur fameux Rabbi David Kimchi, sur le *Ps.* 1. Or leur but est de contredire au Nouveau Testament, qui enseigne que les meschants soūffrent encore apres leur mort. Mais aureste, si les gens de bien doivent ressuscitér par la vertud'un os qui est en leūr corps, les meschants n'ont-ils point ussi un tel os?

Pour

Pourquoy donc ne ressusciteront-ils point aussi ?

XIV.

MAXIME DES JUIFS.

LA Nation des Juifs est sage & ingenieuse. Ainsi dit le Seigneur, Deut. 4. 6. *Les nations diront, Ce peuple est sage & entendu.* (Rab. Menasseh ben Israel, Vindiciæ Judæorum, Sect. 4.)

EXAMEN.

CERTES, un autre Rabbin m'a dit autresfois, non sans tristesse, Que les Juifs sont la plus stupide nation qui soit au monde ; Qu'ils aiment l'ignorance, ne pensent qu'à lettres de change, & autres affaires du present siecle. Et en cet esgard, ils peuvent se vanter d'estre sages & ingenieux. Mais la sagesse dont parle le passage que le Rabbin cite en son escrit, est bien differente de l'autre. Dieu leur dit, que s'ils n'adjoûstent rien à sa parole, s'ils l'observent ponctuellement, *ce sera leur sagesse, & les autres nations les en loüeront.* Mais ont ils accompli ceste condition ? N'ont-ils point adjousté à la

Loy

Loy de Dieu, voire ne l'ont-ils point aneantie par leurs Traditions ? Les autres peuples de la terre, leur donent-ils la loüange d'eſtre ſages comme ayants la meilleure Religion de toutes? An contraire, toutes les autres Nations ne s'en moquent-elles pas? Dieu meſmẽ, les taxe-il pas, d'eſtre une Nation fole, plus ſtupide que le bœuf & l'aſne? *Eſa.* 1. 3. Toute l'Hiſtoire Sainte eſt-elle pas pleine de reproches & cenſûres de leurs enormes folies? Dit-elle pas qu'en cẽſt égard ils ont encheri par dẽſſus les aûtres Nations? *Jer.* 2. 10. 11,

Il faut noter que ce paſſage du *Deuteronome*, cité par le Rabbin, nẽ s'addreſſoit pas ſeulement aux Juifs, qui ne ſont proprement que ceux de la Lignée de Jûda, ains à toutes les Tribus d'Iſrael. Or quand il y en eut dix, la majeure partie d'Iſrael, qui abbandonerent Dieu, & adorerent les veaux de Jeroboam, eſtoyent-elles ſagẽs ? la promeſſe qui portoit que l'on les tiendroit pour ſages, n'eſtoit que conditionele. Mais le Rabbi en fait une prediction abſolue, que l'experiẽnce a dementi.

XV

MAXIME DES JUIFS.

Malheur à ceux qui comptent les jours du Messias.

EXAMEN.

ILS veulent dire que l'on ne doit point supputer les temps pour sçavoir quand le Messie viendra. C'est que l'ayants attendu si longuement, mesuré tous les siecles, & presque les moments, pour trouver celuy de sa venue, & s'estants tant de fois trompez en leur calcul, ils se sont resolus à ne plus compter. Et c'est le sens de ceste maxime, qui est commune parmi eux. Or elle ne peut subsister que sur une fausse hypothese, asçavoir, Que Dieu n'a point revelé le temps auquel le Christ devoit venir.

Ceci merite d'estre examiné. Nous sçavons que Dieu à revelé les temps de plusieurs autres occurrences qui sont escheues au terme prefix. Il a predit combien d'ans se passeroyent depuis qu'il parla à Noé, jusques au Deluge, *Gen.* 6. 3. Combien d'ans depuis qu'Ismael, fils d'une Egyptiene, persecuta Isaac, jusques à la

à la fortie d'Egypte, *Gen.* 15. 13. Combien d'ans depuis la revolte des dix Lignees, jusques à la ruine du premier Temple, *Ezek.* 4. 5. 6. Combien d'ans dureroit la Captivité de Babylone, *Dan.* 9. 2. Les fideles de l'Ancien Testament, ne comptoyent-ils point ces ans, jusques au bout du terme? *Psal.* 102. 14. *Dan.* 9. 2. Or l'esprit de Dieu, quia preadverti en quel an adviendroit tel ou tel evenement, n'auroit-il jamais dit en quel temps le Christ devoit venir? Le Christ, qui à esté le but des Prophecies, l'esperance de l'Eglise, la joye des Patriarches, celuy à qui les Nations se devoyent assembler, & duquel on attendoit une eternele Redemption. Une prefixion de temps, plus necessarie que toutes les precedentes, auroit-elle esté negligée par le Saint esprit?

Mais les 70 Sepmaines revelées à Daniel, & ausquelles il luy fut enjoint de prendre garde, renversent ceste maxime des Juifs, quelques moyens qu'ils employent pour divertir le sens de l'oracle.

Au reste, quand mesme l'annee de la mort du Messie n'auroit point esté predite, void-on pas que tous les evenements qui devoyent la preceder, ont paru long

temps

temps y a? & ceux qui devoyent la suyvre de pres, asçavoir la ruine du second Temple, le renversement de l'estat des Juifs, leur Dispersion qui a desja duré tant de siecles, font-ils pas voir que les jours du Messias sont desja expirez? en cest égard, ils ont raison de ne les compter plus.

XVI.

MAXIME DES JUIFS.

JESUS le Nazarien fut mis à mort sous le Regne des Hasmanneens, autrement Macabees.

EXAMEN.

CEci à desja esté contredit & refuté par les doctes. Il importe neantmoins de le ramentevoir à ceux qui ne voyent pas les conseqüences de ceste maxime, qui leur sembleroit indifferente. Si on la laisse passer, il faut encore renoncer à tout le Nouveau Testament, lequel dit que Nostre Seigneur fut mis à mort par Pilate, qui estoit sous l'empire de Tibere, plus de

de 70 ans depuis la ſuppreſſion du Regne des Macabees, auſquels ſucceda Herode le Grand. D'avantage, ſi Noſtre Seigneur mourut lors que les Macabees tenoyent encore la Royauté, ceſte date aneantit les circonſtances qui devoyent neceſſairement, en vertu des Propheties, preceder, ou acompagner la venue & la mort de Chriſt, ou la ſuyvre de fort pres; comme, ce qui devoit advenir à la fin des 70 Sepmaines de Daniel, apres que le ſceptre & le legiſlateur auroyent eſté ravis à Juda. Car ſi Jeſus Chriſt eſt mort au temps que diſent les Juifs, s'enſuyvra qu'il n'eſt point le Chriſt; veu qu'il eſt venu & a ſouffert long temps devant le terme qui avoit eſté marqué par les Prophetes.

Mais les eſcrivains Payens, auſquels ceſte matiere eſt indifferente, atteſtent en termes expres, que Jeſus Chriſt fut mis à mort par Pilate Procureur de Judee, ſous l'empereur Tibere. Ce ſont les propres paroles d'un des plus approvez Hiſtoriens, Corneille Tacite, qui n'aimoit nullement le Chriſtianiſme, ains en parle comme d'une peſte. J'ay une raiſon qui monſtre encore la fauſſeté de ce calcul des Juifs. Il eſt conſtant que Jeſus Chriſt mourut du ſupplice de la Croix, à laquele

on

on clouoit les mains & les pieds du criminel. Or ce genre de mort ne ſe practiquoit point par les Juifs. Car la loy, de laquele ils ſe diſoyent obſervateurs, n'ordonoit que 4 ſortes de peines capitales, que l'on employoit ſelon la diverſité des crimes ; aſçavoir, 1 La decollation. 2 L'eſtranglement de celuy que l'on pendoit. 3 la lapidation. 4 le brulement. Mais la crucifixion n' eſtoit poin en uſage parmi eux. Et quand elle s'y practiquoit, ce n'eſtoit point par eux, ains par les Grecs & par les Romains, lors qu'ils dominoyent ſur les Juifs. Comment donc eſt-ce que Jeſus Chriſt auroit eſté crucifié ſous le Regne des Macabees, lors que ce ſupplice ne ſe practiquoit point en Judee, veû que les Juifs en avoyent la juriſdiction libre & entiere, & que la loy, à laquelle ils ſe tenoyent, n' ordonoit point de crucifier un homme? Ainſi s' eſvanouït ceſte invention Judaïque.

XVII.

XVII.

MAXIME DES JUIFS:

C'Eſt an que l'on compte 1657. *depuis la Nativité de Chriſt, eſt celuy de la Creation* 5417. *(Rabbi Menaſſeh ben Iſrael, en la date de ſon livre intitulé Vindiciæ Judæorum.)*

EXAMEN.

CES gens, auſſi mauvais Chronologues que fabuleux Hiſtoriens, font eclipſer 168 ans de ceux qui ont couru depuis la creation. Le moindre aage que les ſçavants donnent au Monde, en ceſte preſente annee, eſt de 5585 ans. Et leur calcul, lequel il n'eſt point neceſſarie de repeter, ſe verifie aiſément. Mais les Rabbins font le monde plus jeune de 168 ans.

Si c'eſt par ignorance, ou par malice, touſjours importe-il de remarquer que leur ſupputation romp une infinité de correſpondances du Nouveau Teſtament avec l'Ancien, voire les dement tous deux & coupe le fil de toute l'Hiſtorie. Ce que nous pourrons faire voir en temps & lieu.

Opinion

OPINION PARTICULIERE D'UN MODERNE, TOUCHANT LE SALUT DES JUIFS.

LE Rabbi Menaſſeh ben Iſrael, en ſon livre intitulé Vindiciæ Judæorum, en la 2e Section, cite un Autheur Chreſtien que je n'ay pas veu, lequel parle en ces termes ; Nous attendons encore un ſecond advenement du Meſſie. Et les Juifs croyent que ceſt advenement futur ſera le premier & non le ſecond. Et par ceſte foy ils ſeront ſauvez. Car la difference ne giſt qu'en la circonſtance du temps.

EXAMEN.

1. Ce ce compte, ceux qui blaſphement contre le Fils de Dieu, & meurent en le deteſtant, ſeront ſauvez auſſi bien que ceux qui meurent en le beniſſant. Et on va au ciel par deux chemins contraires ; meſme par celuy qui mene en enfer. 2. Les Juifs croyent-ils que le Meſſias qu'ils attendent, ſ'offrira en ſacrifice pour leurs pechez ? & ſ'ils ne croyent ce ſacrifice, y a-il pardon pour eux ? 3. Le Meſſias qu'ils attendent,

dent, croyent-ils que ce ſera la meſme perſone, le meſme homme qui eſt desja venu une fois, & duquel ils ont procuré la mort? S'ils le croyent, veulent-ils le faire mourir encore un autre fois? S'ils ne le croyent, comme en effect on ſçait bien qu'ils ne le croyent pas, le different ne giſt-il qu'en un circonſtance de temps? 4. Non ſeulement ils n'attendent point le meſme meſſias, la meſme perſone, ains en forgent un autre tout contraire, qui en lieu de mourir pour les autres, fera mourir des millions d'hommes, & remplira tout de ſang & de carnage. Deux meſſias ſi contraires, ne different-ils qu'en une circonſtance? 5. Il y a des circonſtances qui ſont de l'eſſence d'une matiere de foy. Se ſont trouvez des Heretiques qui diſoyent que la Reſurrection des morts eſt desja faite, & par ainſi qu'il ne la faut plus attendre (2 *Tim.* 2. 17.) Pouvoit-on les exempter de blaſpheme; en diſant que le different ne giſoit qu'en la circonſtance du temps, le preterit eſtant mis pour le futur? Le ſens commun peut-il s'accorder à cela?

Obſervons ici, qu'en lieu que les Prophetes expriment quelqueſtois le futur par un preterit, jamais ils n'expriment

le

le preterit par un futur. Quand ils disoyent, le petit enfant nous eſt né, ils parloyent de ce qui eſtoit encore à venir, comme ſi desja il eſtoit advenu. Et c'eſtoit pour dire que la prediction en eſtoit auſſi certaine que ſi l'effect en euſt desja paru. Mais quand ils parlent d'une choſe paſſée, ils ne la repreſentent jamais comme future. Car à quel propos? Le futur devient paſſé, mais le paſſé ne devient point futur. Le temps va en avant, mais ne retrograde pas. Et les Prophecies, qui repreſentent le futur, tournent en Hiſtoire, apres qu'elles ſont accomplies: Mais l'Hiſtoire ne tourne point en Prophecie.

Advertissement.

Entre l'Harmonie generale des Temps, & celle qui est particuliere au Nouveau Testament, j'ay interposé ce petit Traité contre les Juifs, pour prevenir divers artifices par lesquels ils s'efforcent de boucher le chemin qui conduit à l'Histoire de l'Evangile. J'ay donc applani des montagnes, & comblé des vallées en plusieurs lieux où il estoit necessaire. Et maintenant j'ay à passer outre. Mais je rencontre d'autres ennemis, qui me portent autant de haine que le Samaritain au Juif. Elisée prophetiza au son de la Musique: Mais j'escri parmi le bruit confus & les clameurs de plusieurs adversaires. Neantmoins, apres leur avoir proposé quelques questions, je poursuivray, en attendant leurs responses, l'ouvrage que j'ay entrepris & promis, sous le bonplaisir de Dieu, benit eternelement.

FIN.

Questions

Addreſſées à Meſſieurs les Miniſtres Anciens, & autres

DE L'EGLISE WALLONNE ou Françoiſe de Londres.

Par JEAN DESPAGNE.

1. POuvez-vous nier que par l'eſpace de 8 ans entiers (aſcavoir, depuis le milieu de l'an 1643, juſques au milieu de 1651.) on ait publiquement enſeigné divers blaſphemes en voſtre Egliſe? Y a-on pas perverti nombre de paſſages de l'Eſcriture, voire juſques à dementir Jeſus Chriſt? Les Sermons qui s'y faiſoyent alors, eſtoyent-ils pas remplis de contes fabuleux, ridicules, honteux? Y a-on pas eſtallé les opinions touchant le Regne glorieux des Millenaires? A-on pas ſouſtenu que les Egliſes de France ne ſont point Egliſes Reformées, & qu'elles n'entendent rien en la doctrine? Y a-on pas preſché à haute

voix, (sur le 8e de Josué, v. 9.) Qu'il faut pendre tous les Roix qui s'opposent à la Reformation?

2. Durant tout ce temps, Qui estoit Schismatique? Ou vostre Eglise, en laquelle on preschoit ces horreurs; Ou la miene qui se forma pour n'este complice de la vostre? Est-ce Schisme que d'eviter l'heresie, & sortir d'un lieu pestiferé? Quelques uns de vos principaux qui alors se retirerent du milieu de vous, & n'y sont plus retournez, ains se sont incorporez ès Eglises Angloises, sont-ils Schismatiques? Et ceux qui n'entendent que la Langue Françoise, devoyent-ils plustost demeurer sans instruction, tandis qu'il n'y en avoit point de bonne dans vostre Eglise, que s'assembler en lieu où ils peussent estre sainement endoctrinez en leur langue? Faisoyent-ils plus mal que plusieurs de vous, lesquels depuis vous avez faits Anciens de vostre Eglise, qui n'oyoyent autres Sermons qu'en Anglois? La Langue Françoise est-elle Schismatique? Or si nous n'estions point Schismatiques alors, depuis quand le sommes-nous devenus? Et si vous ne pouvez monstrer que nous soyons Schismatiques, pourquoy nous traitez-vous comme

comme ſi nous l'eſtions ? Pourquoy refuſez-vous de tenir correſpondance avec mon Egliſe ? Pourquoy avez-vous tant d'averſion pour elle ?

3. Si vous alleguez qu'elle s'eſt formée ſans permiſſion de la voſtre, faloit-il donc nous addreſſer à ceux qui preſchoyent les blaſphemes que nous voulions eviter ? Ou à ceux qui les ſouſtenoyent ? Ou à deux ou trois Colloquiſtes de la cabale d'un faux Prophete ? Et aureſte, voſtre Egliſe de Londres a-elle quelque Juriſdiction ſur les Egliſes d'une autre ville, comme eſt celle où nous nous Aſſemblons ? Qui vous a conferé ce Pontificat ?

4. Je di plus. Vous meſmes nous avez monſtré à qui nous devions nous addreſſer pour avoir permiſſion de former noſtre Egliſe. Voire vous nous avez procuré ceſte permiſſion, en voulant l'empeſcher. Car devant que nous euſſions fait corps d'Egliſe, il y a plus de 14 ans, nous fites-vous pas citer, pour nous prevenir, devant la Haute Maiſon du Parlement ? Pourquoy, ſinon afin que l'eſtat jugeaſt entre vous & nous ? Or quel en fut le ſuccez ? Vous-meſmes avez choiſi l'Eſtat pour eſtre Juge de la cauſe : Et apres que

l'eſtat en a jugé, vous ne voulez point vous en tenir à ſon jugement ? En avez-vous donc appellé à vous-meſmes ? Encore depuis, mon egliſe a-elle pas eſté authoriſée par l'eſtat ? Par qui eſt authoriſée la voſtre ? Nous repliquerez-vous encore, comme quelquës uns de vous ont fait, que l'eſtat permet les Anabaptiſtes & autres Sectes ? O ſubtils Logiciens ! L'eſtat permet les Anabaptiſtes : Donc je ſuis Anabaptiſte ? Vous l'eſtes donc auſſi. Si l'eſtat tolere les Sectaires, peut-il pas auſſi authoriſer les Orthodoxes ? Et ſi nous eſtions Schiſmatiques, comme vous oſaſtes dire, pourquoy nous fites-vous citer devant l'Eſtat qui tolere les Schiſmatiques ? Où eſtoit voſtre prudence ?

5. En la meſme action qui ſe paſſa devant les Seigneurs du Parlement, quand voſtre Tertulle oſa produire contre moy une vieille calomnie forgée en Hollande, & tant de fois renvoyée aux enfers, en ſortites-vous à voſtre honeur ? A qui demeura le dementi ? Eſt-il pas veritable que je vous bravay & vous défiay en preſence de tous les Juges, & que je vous ſommay de dire pour une bonne fois, à la face de ceſt auguſte tribunal, tout ce

que

que vous aviez à dire contre moy? D'où vient que plusieurs d'entre vous sont encore si effrontez que de japper contre celuy qu'ils n'ont pû mordre? Si alors vous aviez oublié quelque chose, s'il vous est arrivé du renfort de la part de certains Ministres Wallons d'Hollande, croyez-vous que je redoute leurs papiers? Que n'avez vous entrepris encore un autre plaidoyé contre moy, par devant les mesmes Juges? Pourquoy avez-vous laissé passer tant d'annees sans produire ceste belle piece, si ce n'est en cachete dans les tenebres de vostre Consistoire, en mon absence, & sans m'avoir ouy parler là dessus? Mais quel appuy trouverez-vous en mes enemis, si j'ay dequoy les convaincre par eux-mesmes? Et quant à vous, avez-vous pas mesme desavoué vostre plaideur, le Sieur Calandrin, disants ne luy avoir doné charge de diffamer ma persone, & qu'il avoit excedé sa commission? Auroit-il donc fait comme le valetau diable? Mais pourquoy ne luy fermiez-vous donc la bouche en la presence des Juges, par vostre desadveu, puis que vous y estiez, & qu'il n'estoit que vostre organe? D'avantage, deux mois apres qu'il m'eut accusé de Schisme, me

fites-vous pas prier de preſcher en voſtre Egliſe; ce que j' acceptay, & m' en acquitay pluſieurs fois? Me teniez-vous pour Schiſmatique? Et ſi je ne l' eſtoys lors, comment & depuis quand le ſuis-je devenu, ſinon depuis que les fauſſes doctrines ont prevalu en voſtre Egliſe? Si c'eſt Schiſme que d'eviter la lepre.

6. Il y a tel de vos Anciens qui a eſté membre de mon Egliſe, y a receu la Cene, a contribué. Eſtoit-il Schiſmatique en ce temps-là? Devant que le faire Ancien, luy avez-vous fait confeſſer qu'il avoit eſté coulpable de Schiſme? A-il ſubi voſtre cenſure à ceſte occaſion? Item, Ci-devant, vouz refuſiez la Cene à ceux des voſtres qui venoyent ouyr quelque Sermon en mon Egliſe: & vouliez qu'ils confeſſaſſent avoir fait faute. Aujourd'huy, vous donez la Cene à ceux qui ſont mes auditeurs ordinaires, voire membres de mon Egliſe; & n'exigez plus aucune recognoiſſance de faute, pourveu qu'ils vous portent contribution. Comment l'amende eſt-elle devẽnue pecuniaire, & a-on pardon pour ſon argent, encore que l'on continue le Schiſme, voire que l'on aide à ſa ſubſiſtance?

7. Quand nous vous avons recerché de paix, & vous nous avez renvoyés au Parlement, & nous y ſommes allez & y avons obtenu ce que nous demandions, & ſommes encore revenus vers vous, & vous nous avez renvoyés à un Colloque, & le Colloque nous a renvoyés vers vous, & derechef vous nous avez renvoyés au Colloque; à quoy tendoyent tant de tours & de paſſades que vous nous avez fait faire inutilement? Qui ſe moquoit de Dieu & des hommes?

8. En une conference, un de vos Anciens nous dit par bravade; Nous ne vous recerchons point. C'eſt vous qui nous recerchez. Parloit-il en bon Chreſtien? Ou qui eſt meilleur Chreſtien; Celuy qui recerche la paix, Ou celuy qui meſme ſe vante de ne la recercher point? Ou eſtes vous ſi grands perſonages, que vous deviez deſdaigner d'auoir paix avec nous, encore que nous la requerions?

9. Quand en lieu de bonne correſpondance entre les deux Egliſes, vous vouliez que la miene dependiſt de la voſtre, cerchiez vous pas domination en lieu d'union? Pourquoy nous avez vous doné par eſcrit, que les deux Egliſes ſeroyent ſous voſtre Conſiſtoire de Londres? Pourquoy

quoy vouliez-vous ſupprimer celuy de mon Egliſe où vous n'avez que voir? Pourquoy demandiez-vous que toutes nos contributions fuſſent miſes entre vos mains? Quelle neceſſité y a-il de confondre noſtre Egliſe avec la voſtre, voire de l'aſſujetir a la voſtre? Pourquoy ne pouvez-vous ſouffrir que deux Egliſes qui ſont en deux diverſes villes, y ayant d'un Temple à l'autre une diſtance conſiderable, demeurent diſtinctes, & toutesfois unies en affection & en toute la correſpondance que les autres Egliſes ont entr'elles? Et quelle apparence de vous livrer noſtre Egliſe, laquelle vous avez touſiours regardée d'un oeil ſi malin? Avions-nous pas ſujet d'apprehender que vous l'euſſiez aneantie, ſi une fois vous euſſiez eſté maiſtres du lieu où elle s'aſſemble? Quand meſme vous n'euſſiez pas eu ce deſſein, ne ſçait-on pas que voſtre Egliſe eſtoit & eſt encore toute pleine de factions, meſme pour la doctrine? Faloit-il mettre mon Egliſe és mains de gens qui ne ſont pas d'accord avec eux-meſmes? Encore aujourd'huy, des deux partis qui ſont entre vous, bien que l'un ſemble avoir prevalu, ſçait-on bien quelle en ſera l'iſſue, veu les changements qui ſont ſi frequents en voſtre

Egliſe

Egliſe, depuis une quinzaine d'ans?

10. Entre les Articles que vous nous avez exhibez, il y en a un qui porte ces mots, M. Deſpagne ſera receu, moyenant qu'il donne contentement au Colloque. Vous avons-nous pas demandé que c'eſt qve vous vouliez dire? A quoy deuoy-je eſtre receu? Eſt-il point advenu à quelques uns de vous, de dire qne voirement je preſcherois, mais que je ne ſeroye point du Conſiſtoire? A quoy donc m'euſſiez-vous receu, qu'à eſtre petit Propoſant? Penſiez-vous que nous accepterions une telle indignité? Avez-vous pu meſme la concevoir ſans honte? Item, vous avons-nous pas demandé par eſcrit, quel eſtoit ce contentement que je devoye donner à voſtre Colloque? Si vous leſçaviez, deviez-vous pas nous le ſignifier, veu que vous diſiez avoir charge du Colloque? Si vous ne le ſçaviez pas, eſtoit-ce pas au Colloque à nous le faire ſçavoir? D'où vient donc que nous n'avons jamais eu rēſponſe, ni de vous, in de voſtre Colloque, encore qu'il ait continué cinq ou ſix iours apres noſtre demande, & qne meſme il ſe ſoit tenū nne autre fois depuis? Un tel ſilence eſt il juſte? Selon toute raiſon, deviez-vous pas vous expliquer? Une propoſition

on vague & conceüe en termes ambigus, ſous leſquels on peut cacher tout ce que l'on voudra, nous eſtoit-elle pas juſtement ſuſpecte?

11. Eſt-ill vray, ce qui nous a eſté dit par des perſones d'honeur, qu'en meſme temps que vous traitiez aver nous, voûs cerchiez pour trouver une Chappelle proche de la noſtre, vous imaginants d'y former uné nouvelle Aſſemblee, à la dimination de la miene? En meſme temps que vous deviez nous reſpondre ſur l'explication de vos demandes, & que le Traité eſtoit encore ſur pied, taſchiez vous de deſtruire noſtre Egliſe? Quel ſuccez en avez vous eu?

12. Encore aujourd'huy, voſtre Egliſe eſt-elle exempte de fauſſe doctrine? Pluſieurs de vous, voire de vos Anciens, en accuſent-ils pas le Sieur Ciſner? Ma main tremble d'eſcrire ce dont on le charge, qu'il preſche que la Loy de Dieu eſt hypocrite. Le Sieur Stouppe ſon Collegue m'a dit que l'on ne peut l'excuſer que ſur l'ignorance du langage François. Mais le nom d'Hypocrite, qui ſone ſi mal en ſon origine Greque, peut-il porter un bonſens en Alleman? S'il eſt permis de dire que tenebres ſont lumiere, y aura-il blaſpheme

qui

qui ne doive paſſer pour bonne doctrine? Le dit Sieur Ciſner eſt-il pas auſſi accuſé de preſcher touchant les fideles de l'Ancien Teſtament, que Satan eſtoit le Metropolitain de leur Egliſe?

13. Sçavez-avous pas que le dit Sieur Ciſner nie le miracle recité au 20 des Actes, aſçavoir, la reſurrection d'Eutyche? Ce que je luy ay eſcrit là deſſus, & ſur un autre ſien dogme, eſt-il pas public, il y a long temps? Approuvez-vous ce que quelques uns des voſtres, qui ſont les entendus, oſent dire, aſçavoir, que c'eſt une matiere problematique? Un dementi donné à l'Hiſtoire Sacree, eſt-il problematique ou indifferent? Oſter à Chriſt la gloire d'un de ſes Miracles, atteſté par le St. Eſprit, n'eſt-ce rien à voſtre advis?

14. D'où vient que ce perſonage oſe preſcher contre mes Eſcrits, qui ont l'approbation des meilleurs Theologiens de pluſieurs Nations, & deſquels il pourroit eſtre diſciple un fort long temps? S'il croid qu'il y ait de la gloire à me contrecarrer, pourquoy ne met-il la main à la plume, en lieu de m'attaquer ou de me reſpondre verbalement en mon abſence, dans un auditoire compoſé la pluſpart de perſones fort peu verſées és matieres que je traite?

15. Il n'y a qu'environ cinq ans, qu'un Papiſte lequel j'avois inſtruit, abjura ſa Religion, & fit profeſſion de la noſtre, devant le Conſiſtoire de mon Egliſe, & autres qui eſtoient preſents. Entre leſquels ſe trouva le Sieur Hilaire Creſſé, homme d'honneur, fort affectioné à la vraye Religion, alors membre de voſtre Egliſe, contribuant aux neceſſitez d'icelle, et qui avoit accouſtumé d'y recevoir la Cene. Vos Conſiſtoriaux ſceurent qu'il avoit eſté preſent à ceſte action. Peu de temps apres, comme il penſoit ſe preſenter à la Cene en voſtre Egliſe, ils refuſerent de l'y admettre, diſants qu'en temps et lieu il en ſauroit les cauſes. Apres la Cene, il ſe preſente à eux, requerant que l'on luy die le ſujet de ſon excluſion de la Cene. On luy dit que ſa faute conſiſtoit en ce qu'il avoit eſtré preſent à la reception d'un Papiſte, dans mon Conſiſtoire. Il remonſtre qu'en cela il ne penſe point avoir failli. Le Sieur Ciſner, qui alors eſtoit ſeul Miniſtre en voſtre Egliſe, le fait ſortir pour faire opiner ſes gens; puis l'ayant rappellé, luy prononça le jugement, qui portoit qu'il ſeroit touſjonrs exclus de la Cene comme indigne d'icelle, juſques à ce qu'il euſt recognu d'avoir peché en ce qu'il s'

eſtoit

estoit trouvé present à la reception de ce Papiste, dans mon Eglise.

Nieres-vous ceste histoire? Vous ne sçauriez; & on vous la soustiendra. Ou voulez-vous justifier vostre procedure? Les Anges de Dieu s'esjouissent de voir la conversion d'un pecheur: En faites-vous un sujet d'excommunication? Estes-vous de la Religion que vous professez? Aimeriez-vous mieux qu'un Papiste demeurast en son idolatrie, plustost qu'il l'abjurast en mon Eglise? De quel esprit estes-vous possedez?

16. Il n'y a pas un an, que j'eu Conference avec un des plus fameux Rabbins de ce temps. Ceste action se passa en presence de plusieurs personnes fort illustres; & je la publiay tost apres. On sçait, & tous ceux de la Religion Romaine qui furent presents, ont fort candidement recognu les advantages que j'eu sur ce Juif. Mais quelques uns d'entre vous, qui n'y estoyent point, ont-ils pas esté si effrontez que de dire, le Rabbin ne voulut point parler? C'est pour dire qu'il n'y eut point de Conference. Quelle est la malignité de ces gens, qui aiment mieux oster à la Religion Chrestiene la gloire d'avoir prevalu sur ceste adversaire, lequel

 ils

ils n'oseroyent abborder, que d'advoüer une verité publique qui m'attribue quelque honneur en ce combat?

17. Laissant à part plusieurs autres choses, voyons derechef, A qui apartient le nom de Schismatiques? Ou à ceux qui demandent la paix; Ou à ceux qui la refusent à une Eglise Orthodoxe? Item, est-il seant à une Eglise qui a esté souïlleé de tant de doctrines enormes, d'accuser de Schisme une Eglise quia tousjours esté saine en doctrine? Ou sçauriez-vous m'imputer quelque faux dogme?

18. Quelle est la cause. entre plusieurs autres, qui vous rend si difficiles à la paix que nous demandons? Est-ce pas afin que plusieurs qui se rangeroyent à mon Eglise, d'où proviendroit la diminution de vostre bourse, en soyent destournez par ce vain espouvantail du Schisme que la calomnie diabolique nous impose? Quelques uns de vos principaux m'ont-ils pas proposé depuis n'agueres; Qu'il est fort convenable que les 2 Eglises demeurent distinctes, & tienent bonne correspondance ensemble, pourveu qu'elles n'ayent qu'une bourse commmune? Loué soit Dieu. Mon Eglise & moy ne serons plus coulpables de Schisme, pourveu

que

que nous meſſions nos deniers avec les voſtres. J'advoüe que ceſte condition eſt la moins rude de toutes celles que vous avez voulu nous impoſer ; encore qu'elle ne laiſſe pas d'eſtre ſujete à pluſieurs inconvenients. Mais la propoſition n'en vient pas de la part de voſtre Conſiſtoire. Car les autres d'entre vous perſiſtent à vouloir confondre les 2 Egliſes en une. Ce qui n'eſt in neceſſaire à la paix, ni ſeur à mon Egliſe, pour pluſieurs grandes raiſons. Le plus ſimple remède, le vray expedient, c'eſt que les 2 Egliſes s'entrerecognoiſſent, & tienent bonne correſpondance Nous vous l'offrons encore, apres tant de recerches.

19. Le Sieur du Perier, qui aujourd'huy eſt Miniſtre en une Egliſe de voſtre Colloque, auquel meſme il a preſidé, avoit-il pas durant pluſieurs annees exercé la charge d'Ancien en mon Egliſe? Pourquoy l'avez-vous recognu, & refuſez de recognoiſtre l'Egliſe de laquelle il a eſté Ancien? Si c'eſt d'autant qu'il vous a recerché de paix, vous en avons-nous pas auſſi recerchez?

20. Encore faut-il que je repouſſe deux calomnies qui ſont en la bouche de pluſieurs de vous. Ils alleguent qu'exerçant le Miniſtere en ma patrie, & notez qu'il y a pres de 40 ans que j'en ſuis ſorti, j'ay ſouſtrait où

crocheté l'heritage d'un orphelin. De qui tenez-vous ceſte belle hiſtoire ? Oſeriez-vous la debiter en place marchande ? Ce pretendu orphelin, ou quelqu'un de ſa part, s'eſt-il plaint à vous, ou à d'autres, en particulier ou en public ? L'avez-vous cognu ? Vous ne l'avez jamais trouvé qu'au ciel de la Lune. Sur quoy eſt fondée ceſte invention qui tend à me faire paſſer pour voleur ? Les Egliſes auſqueles j'ay ſervi en ma patrie, ne me donnent pas ce titre. Voulez-vous voir les Teſmoignages que j'en ay ? Vous y trouverez la condamnation d'une ſi effrontée meſdiſance.

21 L'autre poinct, & qne pluſieurs de vous oſent encore advancer, c'eſt qu'autrefois j'ay trempé en un complot qui tendoit au grand prejudice des Provinces Unies du Pays-bas. Or ſi vous n'avez pluſtoſt intention de meſdire, que de ſçavoir la verité, pourquoy ne la cerchez-vous ? Meſſieurs les Eſtats du Pays-bas ont eu ici pluſieurs Ambaſſadeurs, de long temps. Quelqu'un d'eux vous a-il dit ceſte nouvelle ? Au contraire, ay-je pas touſjours eſté le bien-venu aupres d'eux ? Ont-ils pas, quelques-uns d'eux, envoyé ſouvent leurs enfants ouyr mes predications ? Et quant à ceſte pretndue machination, pourquoy ne voulez-vous pas

vous

vous en eſclaircir, veu que vous le pouvez ſi aiſément? Y a-il pas ici un Ambaſſadeur des Provinces Unies, Monſieur de Newport? J'ay l'honeur d'eſtre cognu de luy, il y a plus de 25 ans. Vous eſtes à ſa porte, & courez ſouvent bien loin, pour me nuire. Que n'allez-vous vers luy, pour le ſupplier de vous dire ce qu'il en ſçait, veu qu'il s'agit ou d'un grand crime, ou d'une grande impoſture? Mais d'où vient que luy & tous ſes domeſtiques me regardent de bon oeil, que meſme il me fait l'honeur de me recevoir à ſa table, apres que j'ay comploté contre ſes Maiſtres? Et que ſera-ce, s'il vous dit, comme il le peut dire, & n'y a perſone qui le ſache mieux que luy, qu'en lieu de comploter contre Meſſieurs les Eſtats, je leur ay deſcouvert un complot qui ſe faiſoit contr'eux? Si ceci n'eſt vray, me croyez-vous ſi mal-adviſé que d'oſer l'eſcrire comme ſous les yeux dudit Sieur Ambaſſadeur? Et ſi mon dire eſt veritable, quel nom doit avoir ceſte calomnie?

22. Finalement, & en ceci, & en toute autre choſe que vous allegueréz, ou contre mon Egliſe, ou contre ma perſone, ſoyez certains que vous me trouverez armé à l'eſpreuve. Pluſieurs de vous ſe font croire que ſi ma mort, ou la vocation de

Dieu, m' appelle ailleurs, ceſte miene Egliſe s'aneantira; Ou que mon Succeſſeur ne leur fera point tant d'ombre, & qu'ils ſeront plus faciles à s'accorder avec luy. Quant au premier, j'eſpere que mon Egliſe ne manquera ni d'amis ni de berger, & ce qui eſt le tout, de l'aſſiſtance de Dieu. Quant au ſecond, ceſte gloire me reſtera, que mes enemis n'auront jamais pû prevaloir contre mon Egliſe, tandis que j'y ay eſté.

23. Je penſoye finir, mais vos meſdiſances ne finiſſent pas. Pluſieurs de vous m'objectent que je mange & boy, meſme avec des Papiſtes. Que n'adjouſtez-vous, Avec les peagers & gens de mauvaiſe vie? Et ſur cela, liſez l'Evangile. Craignez-vous que ces Papiſtes ne me facent changer de Religion? Ou ſi je perſuade quelqu'un d'eux à changer la ſiene, eſtes-vous marris que ma converſation redonde au gain de quelque ame? Aureſte, les plus ſobres d'entre vous mangent & boivent, pour le moins, autant que moy, & ſi ne travaillent pas tant que moy.

24. Quelques uns de vous alleguent que j'ay doné des Certificats à des Papiſtes. Avez-vous donc veu tels Certificats? Vous y trouverez que s'ils parlent d'un Papiſte, ils diſent formelement qu'il n'eſt point de la Religion Proteſtante; mais aureſte, qu'il s'eſt

comporté

comporté paisiblement entre nous. Voudriez-vous censurer un tesmoignage que chacun, soit Ministre, soit autre, doit à la verité et à la justice, s'agissant peutestre mesme de la vie d'un innocent, tout Papiste qu'il est? Ou si un Papiste trouve ou dérobe le Certificat que vous aviez doné à un homme de la Religion, & emprunte le nom d'iceluy, comme telles fraudes se pratiquent souvent, voudriez vous qu'on vous les imputast? Et que direz-vous, si je vous prouve que quelques uns ayants joué tel traict pour estre receus au service du public, j'en ay mesme adverti l'Estat, & les luy ay indiquez? En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, vous ne sçavez ce que vous dites.

25. Quelques autres ont fait du brüit, sur ce, disent-ils, que j'ay baptizé des enfans de Papistes. Je m'estone que vous ne m'accusez d'estre Papiste. Mais je souhaiteroye que tous les Papistes qui ont des enfans à baptizer, me les presentassent à ces fins. Et toutesfois, sachez que je n'ay jamais baptizé enfant qui n'eust ou pere ou mere, au moins l'un des deux, professant la vraye Religion. Ceci, vous scandalize-il?

26. Devant que publier cest escrit, je vous ay fait sçavoir que je me tiendroye en silence, & fort volontiers, pourveu qu'au moins

vous

vous vouluſſiez ceſſer de nous doner le nom le Schiſmatiques. Vous avez conclu là deſſus, que vous ne pouvez le revoquer, cela n'appartenant qu'au Colloque. Eſt-ce pas encore voſtre vieille chicane, de nous renvoyer à vos Colloquiſtes, qui nous ont tousjours renvoyez vers vous, & vous nous avez renvoyez vers eux, & eux derechef nous ont renvoyez vers vous; & cela tant de fois, que la colluſion y eſt toute manifeſte? Juſques à quand durera ceſte circulation? Juſques à quand vous jouerez-vous de nous?

D'avantage, qui ne ſçait que c'eſt vous, vos Conſiſtoriaux, qui nous avez doné le nom de Schiſmatiques, devant que jamais voſtre Colloque nous qualifiaſt tels? Quand en face des Seigneurs du Parlement vous oſates nous doner ceſt epithete, fondement de voſtre accuſation, quel Colloque nous avoit jamais taxez de Schiſme? Sçauriez-vous en produire un mot? Regardez les dates, et ayez bonne memoire. Quoy donc? Il vous a eſté licite de nous injurier à l'inſceu du Colloque; mais il ne vous eſt pas licite de retracter l'injure, ſans permiſſion du Colloque? Avez-vous un franc-arbitre au mal, et n'en avez point au bien?

Quant à ces Colloquiſtes qui nous declarerent Schiſmatiques, qui les ſuborna, que

le

le faux Prophete qui gouvernoit alors voſtre Egliſe ? Voila le digne autheur du blaſme de ce pretendu ſchiſme. Voila voſtre autheur en ceſt égard. Et c'eſt voſtre Egliſe qui a induit ce Colloque à nous denigrer. Vous n'oſeriez dire le contraire Auſſi, qu'importoit-il à trois ou quatre Egliſes, ou champeſtres ou éloignées de nous, qu'il y euſt une Egliſe en la ville de Weſtminſter ? Ces Colloquiſtes n'y ont conſideré que voſtre pretendu intereſt. A la ſuggeſtion de qui ? Si c'eſt à la voſtre, comme il eſt tout notoire, pourquoy auſſi ne revoqueront-ils pas ce qu'ils ont dit ou eſcrit ſur ceſte affaire, ſi vous le leur demandez ? Mais vos intentions ne ſont pas ſi bonnes.

Sans produire tant de griefs, la nullité de ces Colloquiſtes et de leurs procedures, eſt toute manifeſte. Car ils n'ont jamais ouy ni mon Egliſe ni moy ; moins encore nous ont-ils convaincus de Schiſme. Tout ce qu'ils nous ont jamais dit toutes les fois que nous ſommes allez vers eux, a eſté qu'ils nous renvoyoyent vers le Conſiſtorie de Londres, c'eſt à dire, vers nos parties adverſes. Mais nous ont-ils jamais allegué aucune raiſon pour monſtrer que nous eſtions Schiſmatiques ? Ni eux, ni vous, n'en ſçauriez-vous doner aucune ? Nous vous ſerions fort obligez, s'il

s'il vous plaiſoit nous endoctriner la deſſus.

Vous bravez desja, que vous reſpondrez a mon eſcrit. Croyez-vous que vos eſcrits demeureront ſans replique? Les miens engloutiront les voſtres, auſſi aiſément que le baſton de Moyſe devora les ſerpenteaux. Et prenez garde a ce que vous eſcrirez. Il y a Juſtice en ce pays.

Tandis que j'eſcri ceci, vous me rendez de mauvais offices envers les Miniſtres Anglois; et à ces fins avez meſme paru dans Whitehall. De ceci nous parlerons une autre fois.

FIN.